



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, tenue le 23 janvier 2018, à 20 h 15, au centre communautaire, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly.

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

### 2016-25 OUVERTURE DE LA SÉANCE

**Constat de l'avis de convocation (Code municipal, article 156) :** Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil, dans la manière et dans les délais prévus par la loi. Les conseillers renoncent à cet avis, le cas échéant.

La séance est ouverte à 20 h 15.

Sont présents : Christian Richard, maire  
Guy Lafleur, conseiller  
Christiane Nadeau, conseillère  
Jérôme Pagé, conseiller  
Serge Genest, conseiller  
Émile Brassard, conseiller  
Guillaume Dusablon, conseiller

Aucune personne n'est présente.

Il est proposé par Mme Christiane Nadeau, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE la séance extraordinaire soit ouverte sous la présidence de M. Christian Richard, maire.

## ORDRE DU JOUR

### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

### 2. ORDRE DU JOUR

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 23 janvier 2018 (budget)

### 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Présentation du budget 2018
- 3.2 Adoption du budget 2018

### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

---

## 2. ORDRE DU JOUR

### 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 23 janvier 2018

### 2018-26 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 JANVIER 2018

Il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 23 janvier 2018.





### 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### 3.1 Présentation du budget 2018

Le maire fait la présentation du budget 2018.

#### 3.2 Adoption du budget 2018

##### 2018-27 ADOPTION DU BUDGET 2018

Il est proposé par M. Guy Lafleur, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte le budget suivant pour l'année 2018 :

#### RECETTES :

|                              |           |                     |
|------------------------------|-----------|---------------------|
| Taxes sur la valeur foncière | 1 050 629 |                     |
| Tarifs compensatoires        | 1 010 442 | 2 061 071           |
|                              |           |                     |
| Tenant lieu de taxes         |           | 8 600               |
| Gouvernement du Québec       |           | 130 919             |
| Autres revenus               |           | 149 978             |
| <b>TOTAL DES RECETTES</b>    |           | <b>2 350 568 \$</b> |

#### DÉPENSES :

|                                         |         |                     |
|-----------------------------------------|---------|---------------------|
| Administration générale                 | 548 635 |                     |
| Sécurité publique                       | 365 243 |                     |
| Transport                               | 470 402 |                     |
| Hygiène du milieu                       | 354 754 |                     |
| Santé & bien-être                       | 4 600   |                     |
| Aménagement, urbanisme et développement | 122 830 |                     |
| Loisirs et culture                      | 226 606 |                     |
| Frais de financement                    | 58 200  |                     |
| Autres activités financières            | 199 298 |                     |
| <b>TOTAL DES DÉPENSES</b>               |         | <b>2 350 568 \$</b> |

### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 5. LEVÉE DE LA SÉANCE

#### 2018-28 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Jérôme Pagé, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal lève la séance, il est 20 h 40.

Je, Christian Richard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal du Québec.

Christian Richard  
Maire

Claudia Daigle  
Directrice générale

